

DGS/SAJ/E/2025-38

**ELECTION DU SECRETAIRE GENERAL
DE L'ASSEMBLEE DES ELUS ETUDIANTS
SCRUTIN DU 28 AVRIL 2025**

PROCLAMATION DES RÉSULTATS

LE PRESIDENT

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université d'Orléans ;
Vu la charte de l'assemblée des élus étudiants de l'université d'Orléans ;

ARRETE

Article 1 : Mode de scrutin – Durée du mandat

Le secrétaire général de l'assemblée des élus étudiants est élu au sein de l'assemblée au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.
Son mandat prendra fin avec celui des représentants élus des étudiants aux conseils centraux de l'université

Article 2 : Candidats en présence

- Madame Jeanne CACHOT

Article 3 : Résultats du scrutin

Nombre d'électeurs inscrits	135
Nombre de votants	9
Taux de participation (Votants/Inscrits)	6.67%
Suffrages à déduire : Bulletins blancs et nuls	0 blanc / 0 nul
Total des suffrages exprimés	9
Nombre de suffrages recueillis par Mme Jeanne CACHOT	9

Article 4 : Madame Jeanne CACHOT est élue secrétaire générale de l'assemblée des élus étudiants.

Article 5 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Elle prendra les mesures nécessaires pour diffuser l'information la plus large envers les électeurs.

Orléans, le 29 avril 2025

Le Président de l'Université d'Orléans



Éric BLOND

Décision classée au registre des actes administratifs de l'université d'Orléans, consultable au Service des affaires juridiques.	Décision publiée sur le site internet de l'université d'Orléans le 29 avril 2025 Transmise au rectorat le 29 avril 2025
--	--